



Note d'information aux maires du département

Suite aux attentats qui se sont déroulés à Paris, l'état d'urgence a été déclaré par le Président de la République sur l'ensemble du territoire métropolitain et en Corse à compter du 14 novembre à 00h00.

La vigilance est donc renforcée. J'ai réuni ce matin à 11h00 l'état-major de sécurité, en présence des procureurs de la République de Nancy et Briey, des forces de l'ordre et de sécurité, des sous-préfets d'arrondissements et des autorités militaires.

Il a été décidé de ne pas procéder à des interdictions générales et absolues de manifestations publiques sur le territoire du département.

Un examen au cas par cas devra être réalisé par les organisateurs sur les conditions de sécurité de chaque manifestation. Les services de l'Etat sont bien entendu mobilisés pour apporter leur soutien aux organisateurs et aux maires pour l'examen et le renforcement essentiel des conditions de sécurité. Nous demandons aux maires de se rapprocher, en cas de besoin, des services de police ou de gendarmerie.

Le 14 novembre 2015